



à propos...

## À propos ... de PESSAH 5784

- Dimanche 21 Avril :** Recherche du Hamets à la tombée de la nuit (après 21h00)  
**Lundi 22 Avril :** Jeûne des premiers nés (à éviter de faire). 5h05 21h01  
**Lundi 22 Avril :** Fin de consommation du H'amets 11h18  
**⚠ Brûler le Hamets avec la formule d'annulation. Avant 12h27 (Détails page 3)**  
**Mardi 23 Avril :** 1<sup>er</sup> Jour de Pessah, le soir 2<sup>ème</sup> Seder  
Le soir début du compte de l'Omer.  
**Mercredi 24 Avril :** 2<sup>ème</sup> Jour de Pessah (voir le tableau page 7)

Si je vous demande grâce à qui nous sommes sortis d'Egypte ? Quelle serait votre réponse ?

### Moché ? Aaron ? ...

Bien sûr, tout le monde va répondre Moché, et pourtant .... Revenons en arrière ...

Pharaon, (*dans son infini bonté*), a décidé de trucider tous les enfants males (Hébreux et Egyptiens) de peur que naisse le sauveur du peuple hébreu.

Il y avait un dirigeant communautaire de la tribu des Levy, du nom d'Amram marié à Yohéveth qui avait un garçon nommé Aaron et une fille nommée Myriam, qui a décidé que le peuple hébreu devait interrompre toute relation conjugale afin éviter le meurtre des enfants males.

**Myriam** s'oppose à son père en lui disant que Pharaon voudrait tuer tous les garçons hébreux et que son père déciderait la disparition de tout le peuple. (filles et garçons).

« Myriam la prophétesse (Chemot 15 20) annonce « A l'avenir ma mère donnera naissance à un fils qui sauvera le peuple juif. TB Sota 13a).

Elle réussit à convaincre son père de reprendre une vie conjugale avec son épouse !!!.....

Ainsi naquit Moché.

C'est encore elle qui ira surveiller le berceau de son frère sur le Nil, proposer une nourrice pour le petit bébé (en l'occurrence Yohéveth), et le rendra à la fille de Pharaon 3 ans plus tard. (une fois sevré)

Elle va accompagner Moché et tout le peuple durant la marche du désert.

Une fois la mer des Joncs traversée miraculeusement, elle prend son tambourin pour célébrer ce fait :

« Myriam, la prophétesse, sœur d'Aaron, prit en main un tambourin et toutes les femmes la suivirent avec des tambourins et des instruments de musique (Chemot 15,21) »

Dans sa grande sagesse, elle compose un chant non pas à la gloire de son frère Moché, mais bien à la gloire du Tout Puissant, pour éviter d'idolâtrer Moché.

« Myriam leur fit répéter : Chantez l'Eternel, il est souverainement grand ; coursier et cavalier, il les a lancés dans la mer (Chemot 15.21) »

Les récits affirment que depuis la traversée de la Mer Rouge, **un puits mobile** (dû au seul mérite de Myriam) suivait le peuple. Il se postait devant la tente d'assignation et les chefs de tribus venaient et traçaient une rigole dans le sable avec leur bâton et l'eau allait abreuver les bêtes et la tribu.

Légère « engatse » familiale : « Myriam et Aaron médirent de Moché à cause de la femme Ethiopienne qu'il avait épousé » (Bamidbar 12.1)

Elle fut couverte de lèpre durant 7 jours, et le peuple refusa de bouger jusqu'à ce qu'elle se débarrasse de son impureté.

Talmud de Babylone : Rabbi Yosei, fils de Rabbi Yéhouda dit : « Trois bons soutiens se sont levés pour le peuple juif pendant l'exode d'Egypte : la nourriture par Moché (la Manne), l'eau par Myriam (le puit) et la boussole par Aaron (la nuée) » (TB, Taanit 9A)

« Les enfants d'Israël, toute la communauté, arrivèrent au désert de Cîn, ... s'arrêtèrent à Kadésh, Myriam mourut en ce lieu et fut ensevelie » (Bamidbar 20.1)

Le verset qui suit son inhumation :

« Or, la communauté manqua d'eau et ils s'ameutèrent contre Moché et Aaron » (Bamidbar 20.2)

Donc c'est cette super femme qui a joué un rôle si important dans notre sortie d'Égypte. Si elle n'avait pas convaincu son père de procréer de nouveau ..... (Et il fallait oser de parler de sexualité avec son père !!!) Notre histoire aurait été différente et peut être je vous aurais écrit ..... en Égyptien !!! Grâce à elle Moché est né, il a survécu, il a mené à bien la mission Divine et nous sommes LIBRES. C'est un petit hommage à nos femmes et mères qui agissent dans l'ombre et sont si efficaces. !!!

**PESSA'H CACHER ET SAMÉ'AH À TOUS une pensée pour nos Hayalims et nos Otages**

Dr Alain BSIRI

## *Pessa'h dans le Saint Temple*

A Pessa'h, chaque Juif devait offrir le sacrifice pascal, dans le Temple, à Jérusalem. Ainsi, des trois fêtes, Pessa'h Chavouoth et Soucoth, Pessa'h était celle qui attirait le plus grand nombre de pèlerins. Des millions de Juifs, venus de tous les horizons de la terre d'Israël, se rassemblaient en cette occasion.

Un mois avant Pessa'h, on réparait toutes les routes menant à Jérusalem et l'on remplissait toutes les citernes, si bien que les pèlerins avaient les facilités nécessaires pendant leur voyage vers la Cité Sainte.

Jérusalem elle-même se préparait fiévreusement à les recevoir. Les nouveaux venus se comptaient par millions mais, chose étonnante, il y avait place pour tous dans la ville, et jamais personne n'eut à se plaindre d'être mal logé. La joie et l'enthousiasme du peuple ne connaissait pas de bornes.

Le sacrifice de l'agneau de Pessa'h, l'événement le plus solennel de la fête, avait lieu pendant l'après-midi du jour précédant Pessa'h.

Chaque famille nombreuse avait préparé un agneau qu'elle surveillait avec vigilance plusieurs jours durant, afin que nul accident ne le rende impropre au sacrifice. Les familles plus petites s'organisaient en groupes pour porter un sacrifice commun, car toute la viande de l'agneau devait être mangée pendant la nuit et il n'en devait rien rester. Ces groupes se comptaient par milliers et, cependant, tous les sacrifices pascals étaient offerts au cours de cet unique après-midi.

Le sacrifice se déroulait ainsi : la multitude des fidèles était divisée en trois groupes que l'on admettait successivement dans la vaste cour du Temple. Après l'admission du premier groupe l'on fermait les lourdes portes. Trois coups de trompe signalaient le commencement des sacrifices. Les prêtres, munis de bassins d'or et d'argent, se disposaient en plusieurs rangs menant à l'autel. Les prêtres pourvus de bassins d'or formaient des alignements distincts des prêtres à bassins d'argent. Immédiatement après la *Che'hitah*, le prêtre qui se tenait près du lieu de sacrifice recevait le sang dans le bassin du prêtre qui attendait à ses côtés. Celui-ci transmettait le bassin au prêtre suivant, et ainsi de suite jusqu'à l'autel, sur lequel on répandait le sang. Les bassins étaient d'une forme particulière. Le fond en était étroit, si bien qu'on ne pouvait les poser à terre sans qu'ils ne versent. Les prêtres devaient les manipuler avec rapidité, sans toutefois perdre la moindre goutte. Il ne fallait pas que le sang ait le temps de coaguler. La vivacité et l'adresse des prêtres présentaient un spectacle étonnant. Après que le sang ait été répandu, certaines parties des bêtes sacrifiées étaient offertes sur l'autel.

Quand le premier groupe avait terminé, on admettait aussitôt le deuxième, et enfin le troisième, pour offrir le sacrifice pascal. Pendant les sacrifices, l'ensemble des fidèles dirigés par des lévites, chantait des psaumes de louange. Puis l'on rôtiissait les agneaux de Pessa'h (il n'était pas permis de les préparer autrement). La nuit venue, chaque groupe de familles ayant offert en commun le sacrifice pascal, se rassemblait dans une maison pour y célébrer le « Sédère », selon un rite d'ailleurs très proche de celui que nous pratiquons actuellement. Bien entendu, comme ils prenaient part au sacrifice lui-même, ils ne mettaient pas sur le plateau du Sédère le « Zeroa » (l'os qui nous remémore le sacrifice).

Quelle joie à Jérusalem durant les jours de Pessa'h ! Nombre de gentils affluaient de toutes parts, pour assister à la merveilleuse célébration de Pessa'h par les Juifs dans la Cité Sainte.

De nos jours, célébrant le Sédère dans la Diaspora, et nous remémorant ces jours glorieux de notre pays, où le Temple se dressait encore dans toute sa splendeur, nous proclamons, en commençant le Sédère : « Cette année nous sommes ici, mais puissions-nous, l'an prochain, célébrer Pessa'h dans la Terre d'Israël ! ». Et nous concluons le Sédère sur les paroles : « L'an prochain à Jérusalem ! »

## - Les TEMPS FORTS de PESSAH -

### HAMETS :

Désigne tout produit contenant de la farine de blé, d'avoine, d'orge, de seigle et d'épeautre : (pains, toutes sortes de pâtisseries ...), ainsi que tout produit contenant des dérivés de ces céréales : (vinaigre, alcool, glucose, boissons alcoolisées, bières, certaines boissons gazeuses fruitées, moutarde, parfums, certains médicaments...)

Sauf produits fabriqués spécialement pour Pessah, sous surveillance Rabbinique.

### CACHERISATION DES USTENSILES :

Il est recommandé de réserver un ensemble de couverts, assiettes, casseroles, marmites et autres récipients exclusivement pour Pessah, que l'on utilisera que pour Pessah. En cas d'impossibilité il faut cachériser ce qui est cachérisable.

**N'hésitez pas à demander au Rabin de votre communauté pour la cachérisation de la cuisine ainsi que les préparatifs pour la fête.**

**VENTE DU HAMETS :** Il est impératif de se débarrasser du Hamets en procédant à sa vente à un non-juif. Nous attirons votre attention sur le fait que la procédure de vente du Hamets consiste en une vente réelle et définitive à un non-juif, et que vu l'aspect juridique complexe de cette vente, il est fortement conseillé d'utiliser un « **Pouvoir de vente.** » Cette procuration que vous donnez au rabbin responsable doit être en sa possession à temps, c'est à dire 48 heures avant le premier Séder. Utilisez le pouvoir en bas de la page 4 ou sur [www.bethloubavitch.com](http://www.bethloubavitch.com), **plus rapide et plus sûr.**

### RECHERCHE DU HAMETS : (**BEDIKATH HAMETS**) **Dimanche 21 Avril après 21h00**

La veille du premier Séder, dès la tombée de la nuit, on doit se mettre à la recherche du Hamets qui pourrait subsister après les grands nettoyages précédents.

Il est de coutume de placer dans différents endroits de la maison, dix petits morceaux de pain enveloppés dans du papier que l'on recherchera à la lueur d'une bougie.

### **Avant de commencer la recherche on récitera :**

Baroukh atta A-donaï Elo-hénou melekh aolam acher kidéchanou bémitsvotav vétsivanou Al biour Hamets.

Sois béni, Eternel notre D.ieu, roi du monde, qui nous a sanctifié par ses commandements et nous a ordonné d'éliminer le Hamets.

Ensuite à la lueur d'une bougie, on recherchera le Hamets dans chaque pièce.

**A la fin de cette recherche, on récitera la formule du BITOUL :** En français pour une meilleure compréhension et surtout par pensée.

Kol hamira vé'hamiâ déika birchouti déla 'hazitéh oudéla 'hamitéh oudla viaartéh oudéla Yédaanah léh libatéll véléhevé héfkér kéafra déar-â

Que tout Hamets, qui se trouve en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soit considéré comme inexistant et sans valeur, comme poussière de la terre.

### JEÛNE DES PREMIERS NES :

**Lundi 22 Avril :** début : 5h05, fin : 21h01

Pour éviter de jeûner, vous pouvez aller le matin à la synagogue où il est de coutume d'organiser un **SIOM**, dont la participation nous exempte de jeûner. **Il est recommandé de le faire pour ne pas jeûner.**

### **Interdiction de manger du Hamets : le Lundi 22 Avril après 11h18**

**ELIMINATION DU HAMETS :** **Lundi 22 Avril** Le Hamets doit être brûlé ou détruit avant 12h27

**ANNULATION DU HAMETS :** (**BITTOUL HAMETS**) → **Lundi 22 Avril avant 12h27**

Kol hamira vé'hamiâ déika birchouti dah'azitéh oudla h'azitéh, dakhamitéh oudla khamitéh dévârteh oudla biartéh, libatéll vélèhevé éfker quéâfra déarâ.

Que tout levain ou pain levé existant chez moi ou encore en ma possession, que j'ai vu ou non, enlevé ou pas, soit considéré comme nul et comme poussière de la terre.

**NOURRITURE :** A part les fruits frais, les légumes frais, poissons frais, poissons surgelés entiers, eaux de table naturelles non gazeuses, sel en paquet hermétique ; il convient de ne consommer que des produits qui possèdent la mention « **Cacher le Pessah** » Le consistoire délivre, à la demande, une liste de produits surveillés pour Pessah. On peut trouver cette liste sur certains sites Internet.

## - CACHERISATION -

**PRINCIPE :** On cachérise selon le mode d'absorption. Par exemple un grill qui absorbe les graisses en passant par le feu, se cachérise par le feu ; une casserole où était cuit des liquides sera cachérisée par un liquide...

Après avoir parfaitement nettoyé les ustensiles, il existe deux procédés de « Cachérisation »

- le **LIBOUN** : Qui consiste à utiliser sur l'ustensile l'action du **FEU**.
- la **HAGALA** : Qui consiste à utiliser sur l'ustensile l'action de l'**EAU BOUILLANTE**.

**Le liboun :** s'applique aux ustensiles qui absorbent le suc des aliments sous l'action directe du feu ; par exemple Grills, broches, etc...

**La hagala :** s'applique aux ustensiles métalliques simples (d'une seule pièce) sans reliefs qui rendent difficiles leur nettoyage.

Plusieurs règles doivent être observées :

- Il doit être parfaitement nettoyé.
- L'ustensile ne doit pas être utilisé depuis au moins 24 heures.
- L'eau doit être chauffée dans un ustensile déjà cachérisé.
- L'eau doit rester bouillante pendant la cachérisation : Il faut donc que l'ustensile dans lequel on cachérise reste sur le feu pendant cette opération.
- Les ustensiles trop grands pour être plongés dans un autre peuvent être remplis d'eau qui sera portée à ébullition. On fera en sorte que cette eau déborde en y plongeant un objet métallique préalablement chauffé au rouge.
- Les ustensiles doivent être rincés à l'eau froide après la cachérisation.

### CAS PARTICULIERS :

**Toutes vos questions et vos doutes seront levés en vous adressant aux autorités : Dayan, Consistoire, Rabbins de votre communauté.**

**Plats et ustensiles :** Il est conseillé d'avoir des assiettes, des couverts, des casseroles, des marmites et autres récipients, qui soient exclusivement réservés pour Pessa'h.

En cas de nécessité, utilisez un des deux moyens de cachérisation si cela est possible.

**Cuisinière :** Nettoyez, à l'aide de produits permis les différentes parties. Le four sera chauffé à la plus haute température possible pendant plus d'une heure. Les grilles et les parties métalliques subiront le Liboun, ensuite il sera bon de les recouvrir de papier aluminium.

**Four à micro-ondes :** Le nettoyer soigneusement, puis placer un récipient propre rempli d'eau, et le mettre en marche jusqu'à obtenir une vapeur abondante.

**Evier en inox :** Utilisez la méthode de la Hagala.

**Réfrigérateur, congélateur, éléments de cuisine :** Nettoyer méticuleusement, afin d'en retirer toutes les miettes et tous les restes. Recouvrir de papier aluminium les surfaces entrant en contact avec la nourriture.

**Les tables :** Les nettoyer soigneusement et les recouvrir d'une nappe

## ACTE DE VENTE DU H'AMETS

Pour ne pas avoir en votre possession du 'Hamets pendant Pessa'h, remplissez ce formulaire de vente du 'Hamets :

Déposez-le au Beth Loubavitch : 65 rue Alphonse Daudet 13013 Marseille **avant le Vendredi 19 Avril 2024** .

Envoyez-le par la poste: (pas en recommandé) ce formulaire doit être envoyé **au plus tard** le Mardi 16 avril 2024.

Vous pouvez également le remplir sur notre site Internet [www.bethloubavitch.com](http://www.bethloubavitch.com) **avant le 22 Avril 2024 à 12h27**

**Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.**

**Je soussignés NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Demeurant à :** .....

**Code Postal :** ..... **Ville :** .....

Donne le plein pouvoir au Rabbin L. I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

**Localisation du H'amets :** .....

..... **et partout où il se trouve.**

Veillez cocher la case si vous passez les fêtes de Pessa'h en Israel, ou si vous vendez du hamets en Israel, ou si la vente concerne un endroit où la fête commence avant Marseille.

**Et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L.I. Kahn.**

**Date :** ..... **Signature :** .....

**N.B.** Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour envoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

**Votre Email :** .....  **votre Téléphone :** ...../...../...../...../.....

**Vendez votre H'amets sur [www.bethloubavitch.com](http://www.bethloubavitch.com) plus rapide et plus sûr.**

# LE PLATEAU DU SÉDER

De fait que la Torah a demandé de raconter à nos enfants et à nos petits-enfants comment l'Eternel nous a délivrés d'Egypte, les sages (zal) ont eu l'idée de placer un plateau sur la table pascale afin d'aiguiser la curiosité des petits.

Ce plateau symbolise à la fois notre oppression et notre libération.

Voici les différents éléments :

- **3 Matsots entières**, chémourot (surveillées avec plus de rigueur, depuis la moisson), fabriquées pour la Mitsva (léchem mitsva). C'est pour cela qu'il est souhaitable qu'elles soient faites à la main. La Matsa rappelle la sortie précipitée d'Egypte.

Les trois Matsots représentent les trois catégories de personnes qui composent le peuple juif : Cohen, Lévi, Israël.

Autre explication : Deux Matsots pour le Motsi et une Matsa pour la Mitsva spéciale du Séder.

Ou encore : Elles symbolisent nos trois patriarches, Avraham, Its'hak et Ya'akov.

- **Zéroa** : L'os. Il évoque seulement l'Agneau Pascal, puisqu'il est interdit de pratiquer un sacrifice hors du Temple. On prend en général l'épaule mais ce n'est pas obligatoire, n'importe quel morceau de viande, même de volaille, peut convenir.

- **Bétsa** : L'œuf. Il rappelle le 'haguiga sacrifice du jour de fête (yom tov). En choisissant un œuf, les sages ont, en même temps, voulu évoquer la destruction du Temple et le deuil qui en suivit (l'œuf étant un des aliments traditionnels du deuil). Il se trouve d'ailleurs que le jour de la semaine où tombe le premier jour de Pessah est le même où tombe le 9 Av, anniversaire de la destruction du temple de Jérusalem.

- **Maror** : Les herbes amères, en général, de la romaine, endives ou raifort (attention de bien les laver et de vérifier qu'il n'y a plus d'insectes), nous rappellent la vie amère de nos ancêtres.

- **Harossèt** : De la racine 'heress, "argile", cette compote symbolise le mortier. Sa composition dépend des différentes traditions culinaires des communautés, mais le plus souvent l'on trouve les fruits mentionnés dans le Cantique des cantiques (dattes, pommes, noix...) pétris avec du vin. L'amour du roi et de la Sunamite est justement, selon le Midrash, une allégorie de l'amour de l'Eternel et d'Israël qui commença en Egypte.

- **Karpass** : Un légume pour le premier trempage, en général du céleri ou du persil. Il s'agit d'un légume sur lequel on peut dire la bénédiction " Boré peri haadama ". Ce peut être du persil, de la carotte, de l'oignon, du céleri, ou de la pomme de terre bouillie.

- **Hazeret** : Il s'agit d'une salade comme le maror ; seule la 'hazeret sert au korekh (sandwich de matsa et d'herbes amères).

- **L'eau salée**, citronnée ou vinaigrée ne se trouve pas dans le plateau et rappelle les larmes des opprimés.

**Le Beth Loubavitch vous propose**

**Matsa Chemoura fabriquée à la main**

**30 € le Kg ou 10€ les 3 Matsotes du Seder**

**06 52 23 77 41**

**Vendez votre H'amets**

**et faites un don aux pauvres :**

**Rendez vous sur [www.bethloubavitch.com](http://www.bethloubavitch.com)**

**Ou utilisez le flash code si contre**





# CALENDRIER du OMER

						Évènement	A partir de	Entrée	Sortie	Béné- diction
Dimanche	21	Avril				Recherche du 'Hamets	<b>21h00</b>			
Lundi	22	Avril				Jeûne des premiers nés		5h05	21h01	
Lundi	22	Avril				Interdiction de manger du H'améts : 11h18 Biour H'améts avant 12h27 Bittoul avant 12h27				
Lundi	22	Avril				<b>Ce soir 1<sup>er</sup> SEDER de Pessa'h</b>		20h12		2 & 3
Mardi	23	Avril	Ce Soir	1	Jour du Omer	<b>ce soir 2<sup>ème</sup> Seder de Pessa'h Yom Tov</b>	21h17♣			2 & 3
Mercredi	24	Avril	Ce Soir	2	Jour du Omer	2 <sup>ème</sup> jour de Pessa'h YOM TOV			21h18	♥
Jeudi	25	Avril	Ce Soir	3	Jour du Omer	HOL' HAMOED				
Vendredi	26	Avril	Ce Soir	4	Jour du Omer	Chabbat HOL' HAMOED		20h17		4
Samedi	27	Avril	Ce Soir	5	Jour du Omer	Chabbat HOL' HAMOED			21h22	■
Dimanche	28	Avril	Ce Soir	6	Jour du Omer	HOL' HAMOED Veille de Yom Tov		20h19		2
Lundi	29	Avril	Ce Soir	7	Jour du Omer	7 <sup>ème</sup> J. de Pessah YOM TOV	21h25♣			2
Mardi	30	Avril	Ce Soir	8	Jour du Omer	8 <sup>ème</sup> J. de Pessah YOM TOV			21h26	♥
Mercredi	1	Mai	Ce Soir	9	Jour du Omer					
Jeudi	2	Mai	Ce Soir	10	Jour du Omer					
Vendredi	3	Mai	Ce Soir	11	Jour du Omer	Veille de Chabbat		20h25		4
Samedi	4	Mai	Ce Soir	12	Jour du Omer	Chabbat <b>A'harei Mot</b>			21h32	■
Dimanche	5	Mai	Ce Soir	13	Jour du Omer					
Lundi	6	Mai	Ce Soir	14	Jour du Omer					
Mardi	7	Mai	Ce Soir	15	Jour du Omer					
Mercredi	8	Mai	Ce Soir	16	Jour du Omer					
Jeudi	9	Mai	Ce Soir	17	Jour du Omer					
Vendredi	10	Mai	Ce Soir	18	Jour du Omer	Veille de Chabbat		20h33		4
Samedi	11	Mai	Ce Soir	19	Jour du Omer	Chabbat <b>Kédochim</b>			21h41	■
Dimanche	12	Mai	Ce Soir	20	Jour du Omer					
Lundi	13	Mai	Ce Soir	21	Jour du Omer					
Mardi	14	Mai	Ce Soir	22	Jour du Omer					
Mercredi	15	Mai	Ce Soir	23	Jour du Omer					
Jeudi	16	Mai	Ce Soir	24	Jour du Omer					
Vendredi	17	Mai	Ce Soir	25	Jour du Omer	Veille de Chabbat		20h40		4
Samedi	18	Mai	Ce Soir	26	Jour du Omer	Chabbat <b>Emor</b>			21h50	■
Dimanche	19	Mai	Ce Soir	27	Jour du Omer					
Lundi	20	Mai	Ce Soir	28	Jour du Omer					
Mardi	21	Mai	Ce Soir	29	Jour du Omer					
Mercredi	22	Mai	Ce Soir	30	Jour du Omer	<b>Pessah' Chéni Rabi Meir Baal Hanes</b>				
Jeudi	23	Mai	Ce Soir	31	Jour du Omer					
Vendredi	24	Mai	Ce Soir	32	Jour du Omer	Veille de Chabbat		20h47		4
Samedi	25	Mai	Ce Soir	33	Jour du Omer	Chabbat <b>Béhar</b>			21h58	■
Dimanche	26	Mai	Ce Soir	34	Jour du Omer	<b>LAG BAOMER Hilloula Rabi Shimon</b>				
Lundi	27	Mai	Ce Soir	35	Jour du Omer					
Mardi	28	Mai	Ce Soir	36	Jour du Omer					
Mercredi	29	Mai	Ce Soir	37	Jour du Omer					
Jeudi	30	Mai	Ce Soir	38	Jour du Omer					
Vendredi	31	Mai	Ce Soir	39	Jour du Omer	Veille de Chabbat		20h53		4
Samedi	1	Juin	Ce Soir	40	Jour du Omer	Chabbat <b>Beh'oukotai</b>			22h05	■
Dimanche	2	Juin	Ce Soir	41	Jour du Omer					
Lundi	3	Juin	Ce Soir	42	Jour du Omer					
Mardi	4	Juin	Ce Soir	43	Jour du Omer					
Mercredi	5	Juin	Ce Soir	44	Jour du Omer					
Jeudi	6	Juin	Ce Soir	45	Jour du Omer					
Vendredi	7	Juin	Ce Soir	46	Jour du Omer	<b>Roch 'Hodech Sivan</b> Veille de Chabbat		20h58		4
Samedi	8	Juin	Ce Soir	47	Jour du Omer	Chabbat <b>Bamidbar</b>			22h11	■
Dimanche	9	Juin	Ce Soir	48	Jour du Omer					
Lundi	10	Juin	Ce Soir	49	Jour du Omer					
Mardi	11	Juin				Veille de CHAVOUOT		21h01		2&3
Mercredi	12	Juin				1 <sup>er</sup> jour de CHAVOUOT YOM TOV	22h13♣			2&3
Jeudi	13	Juin				2 <sup>ème</sup> jour de CHAVOUOT YOM TOV			22h14	♥

♣ **allumage à partir d'une flamme existante.**

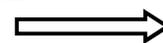
▲ **Attention ne pas allumer après cet horaire.**

♥ **Avdala sans la bougie ni les parfums**

★ **Avdala dans le Kidouch**

■ **Avdala complète**

Pour les Bénédiction d'allumage tournez la page



# PETIT QUIZ DE PESSAH

Par Mr le rabbin Arié Toledano

- 1°) Pessah tombe en date hébraïque : A. 1er Nissan. B. 15 Nissan. C. 10 Nissan.
- 2°) Pessah dure en France : A. 7 jours. B. 8 Jours. C. 9 jours.
- 3°) Le h'amets est interdit à Pessah depuis : A. L'entrée de la fête. B. La veille au soir. C. La matinée qui précède.
- 4°) Une fois la farine et l'eau mélangés, la matsa doit être mise au four en moins de :  
A. 10 minutes. B. 15 minutes. C. 18 minutes.
- 5°) Le jus de fruit pur mélangé à la farine peut devenir h'amets : A. Vrai. B. Faux. C. ça dépend.
- 6°) Du h'amets mis à la cave peut être gardé sans faire la vente : A. Vrai. B. Faux.
- 7°) Que doit-on manger en souvenir de l'agneau pascal ? A. L'afikoman. B. Le Maror. C. Le h'arossset.
- 8°) Qui a recueilli Moïse au bord du Nil ? A. Sa mère. B. Sa sœur. C. La fille de Pharaon.
- 9°) Qui a été pendu le 2ème jour de Pessah ? A. Pharaon. B. Haman. C. Ahachveroch.
- 10°) La Mimouna est une fête d'origine: A. Biblique. B. Rabbinique. C. Populaire locale.
- 11°) Une matsa trempée dans l'eau est considérée comme h'amets : A. Vrai. B. Faux.
- 12°) Comment s'appellent les légumineuses qu'on ne consomme pas dans le rite ashkenaze :  
A. Matsa achira. B. Afikoman. C. Kitniott.

BONNES REPONSES : 1B - 2B - 3C - 4C - 5B - 6B - 7A - 8C - 9B - 10C - 11B - 12C

Soutenez nos actions en utilisant le flash code en bas de la page

**Ne jetez plus ce dont vous ne voulez plus !**

Le Beth Loubavitch récupère ce qui ne vous sert plus et qui est encore en bon état :

**Linge chaussures maroquinerie linge de maison...**

Nous redistribuons à ceux qui en ont le plus besoin.

Le surplus sera même revendu pour acheter des repas pour les nécessiteux !

**Un petit geste, une grande action !**

**Tél : 06.24.88.17.02 de 9h à 12h**

Bénédictio de l'allumage :

- 1) Baroukh ata ado-naï élohénou mélékh haolam achèr kidéchanou bémitsvotav vétsivanou léhadlik nér chél chabbat ve chél yom tov.
- 2) Baroukh ata ado-naï élohénou mélékh haolam achèr kidéchanou bémitsvotav vétsivanou léhadlik nér chél yom tov.
- 3) Baroukh ata ado-naï élohénou mélékh haolam chéhé'héyanou vékiyémanou véhiguianou lizmane hazé
- 4) Baroukh ata ado-naï élohénou mélékh haolam achèr kidéchanou bémitsvotav vétsivanou léhadlik nér chél chabbat kodech.

**N'oubliez pas de vendre votre H'amets :**

**22 Avril 2024 à 12h27:**

Rendez-vous sur [www.bethloubavitch.com](http://www.bethloubavitch.com)

Ou utilisez le flash code si contre

